

1. Fusions de données

1.1. Fusion d'abonnés

Il arrive parfois de repérer un doublon de fiche abonné : il y a deux fiches abonné dans Decalog SIGB pour un seul abonné. Il est ainsi possible, sur le modèle des fusions d'autorité, de fusionner deux fiches abonnés (ou plus !) pour n'en garder qu'une seule.

The screenshot shows the 'decalog SIGB' interface for 'Angélique DUPONT' at the 'Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux'. The 'Abonnés' (Subscribers) menu is active. In the top toolbar, the 'Fusionner avec' (Merge with) button is highlighted with an orange box. The main panel, titled 'Liste des abonnés', displays a table of subscribers. Two entries for 'ALORY, Mathieu' are highlighted with an orange box, showing IDs 1705 and 0031. The table also includes other subscribers like ABALO, Jean-Paul (0044), ABALO, Lucas (0014), ABATTU, Lucas (4444), ABATTU, Séverine (0013), ACARAT, Sabrina (0018), and ADORNO, Tatiana (0040).

Remarque : l’affichage de ce bouton est soumis à un droit utilisateur, accessible dans les profils de droits (Administration du réseau > Profils > profils de type « Circulation »). **Les fusions de données étant irréversibles, il est essentiel de ne donner ce droit qu’aux utilisateurs habilités à effectuer de telles opérations.**

decalog SIGB Angélique DUPONT Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux

Utilisateurs Réseau Profils Assistants de prêts Périphériques Regroupements de sites Comptes SMS Planificateur de tâches

Ajouter Modifier Supprimer

Libellé Effacer Rechercher

Libellé

- Paramètres (PARAM) Paramètres
- Circulation forçage résa (CI_FR) Circulation
- Circulation forçage prêt (CI_FP) Circulation
- Circulation sans forçage (CI_SF) Circulation
- Circulation complet (CIRC) Circulation
- Catalogage (CATAL) Catalogage
- Recherche (RECH) Catalogage
- Suggestions (SUGG) Suggestions & Commandes
- Statistiques (Stat) Statistiques
- Budget minimum (BUDM) Budgets
- Budgets complet (BUD) Budgets

Modifier un profil

Type du profil

Type Circulation

Description

Code CIRC

Libellé Circulation complet

Permissions

☒ Toute circulation

Prêts et retours

☒ Forcer le prêt ☒ Permettre d'ajourner l'attribution lors du retour

☒ Forcer l'attribution ☒ Forcer la prolongation de prêt

☒ Forcer la réservation

Abonnés

☒ Exclure des relances

☒ Fusionner les abonnés

Dettes et règlements

☒ Onglet Dettes & Règlements

Modifier/Supprimer les dettes :

☒ Régler avec reçu ☒ Annuler (contre-écriture) les règlements :

☒ Régler sans reçu ☒ Avec reçu

☒ Non réglées ☒ Sans reçu

Encaisser une dette :

☒ Non réglée

Page 1 sur 1 Page courante 1 - 11 sur 11

Valider Annuler

Le principe est le même que pour les fusions d'autorités : on se positionne sur l'élément que l'on souhaite conserver puis on clique sur le bouton « Fusionner avec » pour voir apparaître l'écran de fusion d'abonnés.

Remarque : la fusion se fait par type d'abonné, il est possible de fusionner un abonné type Personne avec un autre abonné type Personne, ou un abonné type Groupe avec un autre abonné type Groupe, mais pas de fusionner un abonné type Personne avec un abonné type Groupe.

decalog SIGB Angélique DUPONT Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux

Prêts - Retours Retours par lot Réservations Attribution des réservations Prêts Envoi de relances Abonnés Regroupements Dettes & Règlements

Ajouter Modifier Supprimer Fusionner avec

Recherche simple

Code-barres ou nom

Rechercher

Recherche avancée

Panier

Liste des abonnés

Outils Nom

ABALO, Jean-Paul	0044
ABALO, Lucas	0014
ABATTU, Lucas	4444
ABATTU, Séverine	0013
ABONNÉ Test 1	952
ABONNÉ	953
ACARAT	0018
ADORNO	0040
ALORY, M	1705
ALORY, M	0031
ALOTI, P	0221
ALY, Jean	0015
AMARET	0094
AMARET	0032
AMARET	0016

Fusion d'abonnés

Aide

Abonné retenu

ALORY, Mathieu (0031)

Abonnés non retenus

Ajouter une forme non retenue

alory

ALORY, Mathieu (1705) Médiathèque de la Vallée du Doux

Profil

Page 1 sur 1

Fusionner Annuler

Il suffit ensuite de sélectionner les abonnés qui seront fusionnés avec l'abonné retenu. Par défaut, on conserve toutes les données de l'abonné retenu, et on lui ajoute simplement les prêts, réservations, dettes, etc. des abonnés non retenus.

Il est possible d'affiner ce fonctionnement avec le profil de fusion, accessible en bas de la fenêtre de fusion :

Abonné retenu ALORY, Matthieu (0031)  **Abonnés non retenus** Ajouter une forme non retenue ALORY, Matthieu (1705) Médiathèque de la Vallée du Doux   **Profil de fusion** **Information**

Email	Ne rien faire	
Fixe	Ne rien faire	
Portable	Ne rien faire	
Date de naissance	Ne rien faire	
Commentaire	Ne rien faire	
Adresse	Ne rien faire	
Autres informations	Ne rien faire	

 Représentant légal

Représentant légal	Ne rien faire	
--------------------	---------------	---

 Représentés

Représentés	Ne rien faire	
-------------	---------------	---

 Regroupement

Regroupement	Ne rien faire	
--------------	---------------	---

 Catégorie

Catégorie d'emprunteur	Ne rien faire	
CSP	Ne rien faire	
Type d'emprunteur	Ne rien faire	

 Cotisations

Cotisations	Compléter	
-------------	-----------	---

 Dettes & Règlements

Dettes	Compléter	
Règlements	Compléter	

 Crédits / Porte-monnaie

Crédits / Porte-monnaie	Compléter	
-------------------------	-----------	---

Dans le cadre de ce profil de fusion, 3 choix sont généralement possibles pour chaque élément de la fiche abonné :

- Soit « **Ne rien faire** » : dans ce cas, on conserve la donnée renseignée sur l'abonné retenu.
- Soit « **Compléter** » : dans ce cas, on complète la donnée renseignée sur l'abonné retenu avec les données des abonnés rejetés (dans le cas des champs qui ne peuvent contenir qu'une seule valeur, l'adresse mail par exemple, on ne complète ce champ que s'il est vide sur l'abonné retenu).
- Soit « **Remplacer** » : dans ce cas, on remplace les données de l'abonné retenu avec celles de l'abonné rejeté.

Le détail de ces 3 choix est indiqué dans le bouton d'aide, présent en haut à droite de la fenêtre de fusion.

Au clic sur « Fusionner », les abonnés non retenus sont supprimés : seul l'abonné retenu est conservé, avec éventuellement les données sélectionnées des abonnés rejetés. A noter également que les regroupements et les « uniquement représentants légaux » sont également supprimés s'ils ne concernent plus aucun abonné après la fusion.

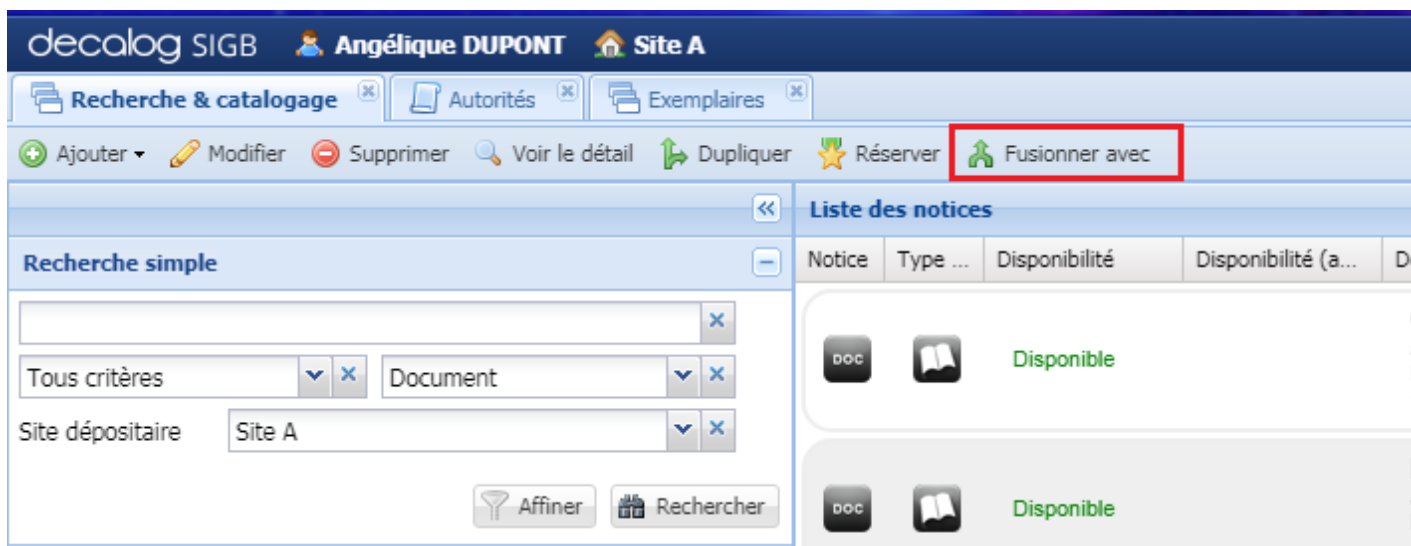
Attention : ce traitement par lot est irréversible ! Il est impossible de « défusionner » deux abonnés qui auraient fait l'objet d'un traitement de fusion. Attention donc à accorder ce droit avec parcimonie aux utilisateurs concernés.

1.2. Fusion de notices bibliographiques

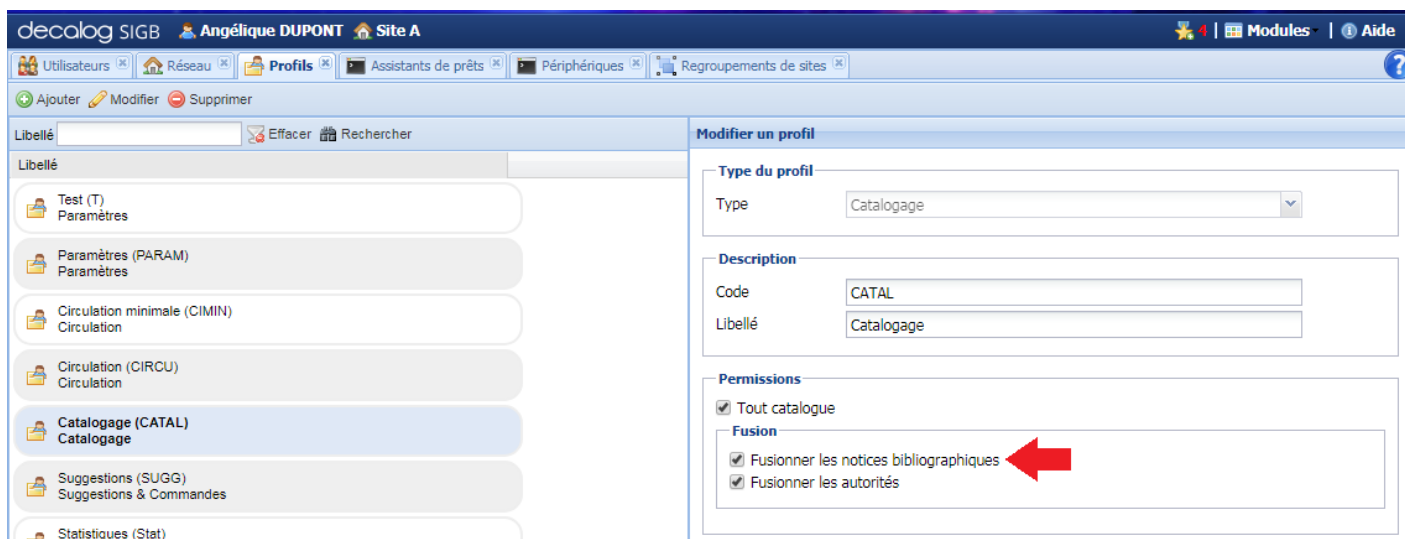
Attention : cette évolution ne concerne que les bibliothèques ayant activé l'option « [Grilles de catalogage paramétrables](#) ».

Un bouton « Fusionner avec » a été ajouté dans l'onglet « Recherche & catalogage » (il est également accessible en vue détaillée de la notice). Il permet à ce titre d'effectuer des fusions :

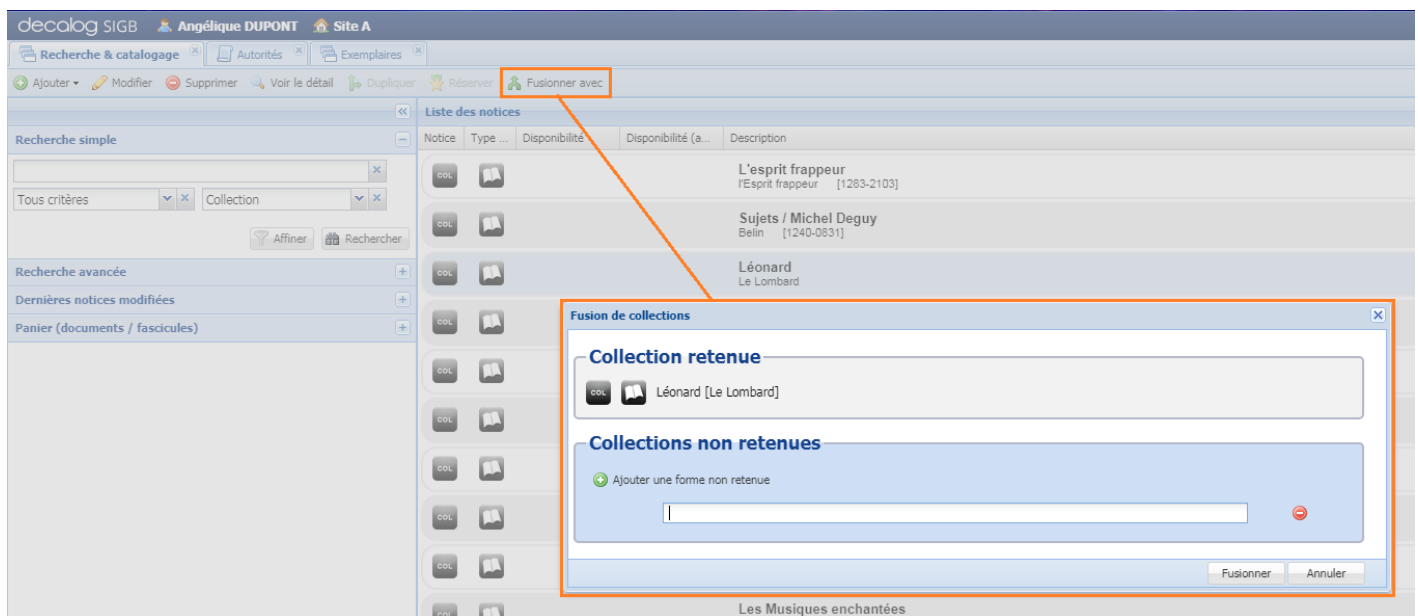
- De documents
- De fascicules
- De collections
- De séries
- De titres de périodique
- D'œuvres



Remarque : l’affichage de ce bouton est soumis à un droit utilisateur, accessible dans les profils de droits (Administration du réseau > Profils > profils de type « Catalogue »). **Les fusions de données étant irréversibles, il est essentiel de ne donner ce droit qu’aux utilisateurs habilités à effectuer de telles opérations.**



Le bouton « Fusionner avec » permet ainsi de fusionner les notices de même type (documents avec documents, fascicules avec fascicules, etc.). Concernant le cas particulier de la fusion de fascicules, il est à noter que les fascicules ne peuvent être fusionnés qu’au sein d’un même titre de périodique.



Remarque : il n'y a pas de profil de fusion sur les fusions de notices bibliographiques (contrairement à la fusion d'abonnés qui est suppléée par un profil). Cela sera ajouté dans les versions ultérieures du logiciel. Par défaut, c'est l'équivalent d'un « Ne rien faire » qui est appliqué pour toutes les données : on conserve uniquement les données de la notice retenue.

Au clic sur « Fusionner », les notices non retenues (rejetées) sont supprimées :

- S'il s'agit d'une fusion de **documents** : les exemplaires, exemplaires numériques et suggestions des notices rejetées sont rattachées au document retenu, et les notices rejetées sont supprimées.
- S'il s'agit d'une fusion de **titres de périodique** : les fascicules liés aux titres de périodique rejetés sont rattachés au titre de périodique retenu, et les titres de périodique rejetés sont supprimés.
- Etc.

A noter que les notices et autorités devenues inutilisées suite à un traitement de fusion sont supprimées par le traitement.

Attention : ce traitement par lot est irréversible ! Il est impossible de « défusionner » deux notices qui auraient fait l'objet d'un traitement de fusion. Attention donc à accorder ce droit avec parcimonie aux utilisateurs concernés.

1.3. Amélioration des fusions existantes

Par souci de cohérence avec les autres traitements de fusion, des droits ont été ajoutés pour donner accès aux traitements de fusion déjà présents dans les versions antérieures de Decalog

SIGB :

- Les fusions d'autorités (droit accessible dans Administration du réseau > Profils > profils de type « Catalogue »).

Modifier un profil

Type du profil

Type Catalogue

Description

Code CATAL

Libellé Catalogage

Permissions

☒ Tout catalogue

Fusion

☒ Fusionner les notices bibliographiques

☒ Fusionner les autorités

- Les fusions de voies et communes (droit accessible dans Administration du réseau > Profils > profils de type « Paramétrage »).

Modifier un profil

Type du profil

Type Paramètres

Description

Code PARAM

Libellé Paramètres

Permissions

☒ Tout paramétrage

Fusion

☒ Fusionner les communes et les voies

Dédoublonnage avancé

☒ Dédoublonner par lot les communes et les voies

Pour simple rappel, le droit « Dédoublonner par lot les communes et les voies » désigne l'accès aux traitements par lot avancés pour les adresses, qui doit être activé au préalable depuis les

fonctionnalités supplémentaires. Plus d'informations à ce sujet dans la documentation téléchargeable [ici](#).

Pour les bibliothèques ayant activé l'option « [Grilles de catalogage paramétrables](#) », un profil de droits a également été ajouté dans la fusion d'autorités, permettant ainsi d'affiner champ par champ les modalités de la fusion d'autorité :

The screenshot shows a web application window titled "Fusion d'autorité". It contains several sections:

- Autorité retenue**: Displays a selected authority "E 10-18" with a usage count of 18.
- Autorités non retenues**: Includes a button to "Ajouter une forme non retenue" and shows a list of non-selected authorities, currently displaying "E 10/18" with a usage count of 3.
- Profil de fusion**: A section for configuring the fusion profile, containing several dropdown menus:
 - Type**: Set to "Ne rien faire".
 - Usage**: Set to "Completer".
 - Description**: Set to "Ne rien faire".
 - Analyse**: A table of settings for various fields, all currently set to "Ne rien faire".

Analyse	
Rejets	Ne rien faire
Voir aussi	Ne rien faire
Enrichissements	Ne rien faire
Images	Ne rien faire
Notes	Ne rien faire
Notes publiques	Ne rien faire

At the bottom right of the window are two buttons: "Fusionner" and "Annuler".

A noter que ce profil, comme tous les profils de fusion, est gardé en mémoire pour l'utilisateur qui effectue la fusion : si ce même utilisateur effectue une nouvelle fusion, on lui propose les mêmes paramétrages du profil que ceux choisis lors de la dernière fusion.

Created 2026-07-03 15:02:52 UTC by Admin
Updated 2026-07-03 15:02:55 UTC by Admin